

La VALBOISIENNE

Mon journal...

Vol. 4, No 2

Bulletin municipal d'information

Mars 2020



À la douce mémoire d'Océane Boyer (2006-2020)
Nos pensées accompagnent ses proches.

Services municipaux



HÔTEL DE VILLE

595, route, 309, Val-des-Bois
(Québec) J0X 3C0
Téléphone : 819 454-2280
Site internet : www.val-des-bois.ca

Heures d'ouverture 2020:
Lundi au jeudi:
9 h à 12 h et 13 h à 16 h

Bureaux administratifs

Anik Morin, Directrice générale
dg@val-des-bois.ca
Marlene Nontell, Adjointe adm.
mun@val-des-bois.ca
Valérie Tétreault, Adjointe adm.
admin@val-des-bois.ca

Urbanisme et environnement

Roxane Blanchard, Inspectrice
insp@val-des-bois.ca

Travaux publics

Pierre Thibault, Inspecteur
voirie@val-des-bois.ca

Service de sécurité incendie

Marc Sarrazin, Directeur
incendie@val-des-bois.ca

RESSOURCE JEUNESSE

Josée Prévost, Responsable

BIBLIOTHÈQUE, LOISIRS ET CULTURE

Josée Prévost, Responsable
loisirs@val-des-bois.ca

Heures d'ouverture de la biblio:

Lundi : 18 h à 20 h
Mercredi : 10 h à 12 h et 18 h à 20 h
Vendredi : 18 h à 20 h
Samedi : 10 h à 13 h

CENTRE COMMUNAUTAIRE

121, chemin du Pont-de-Bois
Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0
Téléphone : 819 454-2280 poste 3067
Code Wifi : sourires

CONSEIL MUNICIPAL

Roland Montpetit, Maire
maire@val-des-bois.ca
Francine Marcoux, Conseillère #1
conseiller1@val-des-bois.ca
Adolf Hilgendorff, Conseiller #2
conseiller2@val-des-bois.ca
Maurice Brière, Conseiller #3
conseiller3@val-des-bois.ca
Jean Laniel, Conseiller #4
conseiller4@val-des-bois.ca
Clément Larocque, Conseiller #5
conseiller5@val-des-bois.ca
Jessica Maheu, Conseillère #6
conseiller6@val-des-bois.ca

COMITÉ DU JOURNAL

Francine Marcoux, Présidente
Jean Laniel
Diane Martin
Valérie Tétreault
journal@val-des-bois.ca

EN CAS D'URGENCE COMPOSEZ LE 911

COORDONNÉES UTILES

S.Q. : 819 310-4141 ou *4141

SOPFEU : 1 800 463-3369

Anti-Poison : 1 800-463-5060

Info Santé : 811

C.L.S.C. : 819 986-3359

CHSLD Papineau : 819 986-3341

Hydro-Québec : 1 800 790-2424

MRC Papineau : 819 427-6243

Urgence municipale : 819 598-2176

Mot du maire

Bien le bonjour Valboisiens,

Je ne peux débiter cette édition du mois de mars sans profiter de l'occasion pour féliciter nos deux nouveaux conseillers Maurice Brière et Jessica Maheu. Nous vous accueillons les bras grands ouverts et vos seules présences à nos deux premières activités de groupe, nous confirment que vous allez compléter notre équipe à merveille.

L'élection du 16 février dernier fut mouvementée et a suscité plusieurs commentaires parfois injustifiés sur les réseaux sociaux. Dans le but de rétablir les faits et permettre de confirmer la position adoptée par notre présidente d'élections au sujet de la présence des candidats à la porte du bureau de vote, nous avons reproduit plus loin dans cette édition la position du directeur des élections municipales à ce sujet.

Nous tenons également à préciser que notre Conseil prendra désormais toutes les dispositions pour protéger ses employés et ses élus contre toute attaque personnelle ou malveillante à leur endroit qui aurait pour effet de miner leur crédibilité.

Parlant d'explication, une soixantaine de personnes se sont déplacées au Centre communautaire il y a deux semaines, pour entendre la présentation de la consultante en urbanisme retenue au sujet du plan d'aménagement d'ensemble (PAE) que le Conseil adoptera sous peu. Vous devez comprendre qu'il s'agit d'un outil complémentaire à nos règlements d'urbanismes.

Si on veut parler d'un élément qui nous distingue, on ne peut passer sous silence la merveilleuse réalisation de notre premier château de neige qui a été érigé il y a deux semaines par de nouveaux bénévoles qui ont compris qu'avec une certaine imagination et beaucoup de créativité, nous pouvons réaliser des choses qui nous apparaissent presque irréalisables en début de projet. Fallait voir les enfants s'amuser à glisser et s'improviser comme artistes en soirée, c'était rafraîchissant. J'ai l'impression qu'on vient de débiter quelque chose qui pourrait nous amener ailleurs, quelque chose de nouveau pour Val-des-Bois.

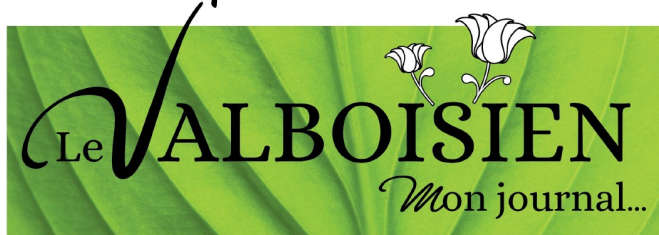
Dans cette optique, nous avons officiellement obtenu la confirmation de Tourisme Outaouais que Val-des-Bois fera parti dès cet été d'une boucle touristique qui invitera les gens de partout en province à visiter les « chemins d'eau de l'Outaouais ». Ce trajet, qui a pour but de valoriser les attraits de notre région, comprendra les routes 309/307/366 et les représentants de l'organisme viendront nous en parler début mai lors de l'ouverture officielle du sentier pédestre du Lièvre.

C'est dimanche le 8 mars prochain que se tiendront les nombreuses activités prévues dans le cadre de la reconnaissance de la Journée de la Femme. Plusieurs nouveautés figurent au programme cet année.

Le 13 mars de 6 h à 11 h au Grill 309 se tiendra la quatrième édition du déjeuner des élus de la MRC de Papineau au profit de Centraide Outaouais. Tous les profits de cette journée seront remis en totalité à Centraide Outaouais qui supporte beaucoup de nos citoyens, via divers organismes. Le lendemain, on pourra se sucrer le bec à « la cabane du chef ». Nous encourageons fortement tous les responsables de nos organismes sociaux culturels à mobiliser leurs membres pour ces événements. Voir tous les détails plus loin dans cette édition.

Val-des-Bois j'y crois. Et toi?

Roland Montpetit



Exceptionnellement, pour souligner la Journée internationale de la femme Le Valboisien s'est rebaptisé

La Valboisienne.

Bonne journée à chacune d'entres vous.

Services municipaux

Grand succès pour le premier Défi château de neige

TEXTE : JOSÉE PRÉVOST

La municipalité de Val-des-Bois a complété son château de neige le 22 février avec plus de 200 personnes en profitant des joies de l'hiver à son Centre communautaire. Du 6 janvier au 9 mars 2020, 578 châteaux et 140 événements participent au Défi château de neige au niveau national.

« Nous avons érigé un immense château avec trois glissoires. Pendant la journée, les gens ont profité des glissades et participé à diverses activités de type carnaval et marché dans le sentier du Lièvre en raquettes. Le tout s'est terminé par une belle soirée dansante dans une salle comble » a commenté le maire Roland Montpetit.

Une réussite sur toute la ligne!



Services municipaux

Électeurs en herbe

TEXTE : VALÉRIE TÉTREAULT, SECRÉTAIRE D'ÉLECTION

Une vingtaine de jeunes se sont venus se familiariser au processus électoral. Les enfants ont eu l'opportunité de se prononcer sur les activités du camp de jour estival de 2020. Les résultats du vote seront transmis en même temps que la programmation officielle du camp de jour.



**Électeurs
en herbe**

ZONE D'ÉDUCATION À LA DÉMOCRATIE

Précision concernant l'élection partielle 2020

TEXTE : ANIK MORIN

Dans le cadre de la dernière élection, plusieurs messages et interprétations de la loi ont été faits par divers citoyens et publiés sur les réseaux sociaux. Certains commentaires et interprétations allant même jusqu'à demander ma démission à titre de présidente d'élection.

Le tumulte de cette dernière a principalement été causé par l'application d'une nouvelle exigence de ma part soit l'interdiction pour les candidats d'être présents sur les lieux du bureau de vote pour saluer et serrer la main des électeurs.

Afin de dissiper tout doute relatif à mon impartialité ainsi que mon professionnalisme dans le dossier, je prends ces quelques lignes pour vous expliquer ce qui a mené à cette décision.

Dans le cadre d'une élection, une rencontre avec tous les candidats est obligatoire afin de bien expliquer les étapes du processus électoral ainsi que les obligations de chaque partie impliquée. C'est lors de cette rencontre qu'un participant m'a questionné sur la possibilité pour un candidat de se faire représenter par une autre personne que lui-même à la porte du bureau de vote. Au cours des dernières élections, à plusieurs reprises soit les conjoints ou des amis ont souvent pris place auprès des candidats afin de saluer les électeurs. J'ai donc répondu qu'il n'y avait aucun problème. Toutefois sentant que la question était posée en souhaitant possiblement la réponse inverse, j'ai noté la question afin de faire des vérifications plus approfondies.

En recherche à une réponse, la loi ne me permettait pas de trouver une formulation claire à cette question. C'est à ce moment que je me suis tournée vers les conseillers du Directeur général des élections du Québec afin d'obtenir leurs conseils à cet effet. C'est donc à la suite de cette conversation que j'ai informé les candidats de la nouvelle directive sous forme de lettre explicative. Malheureusement cette nouvelle directive n'a pas été accueillie favorablement par tous.

Vous trouverez ci-après, une lettre m'étant adressée de la part du Directeur général des élections du Québec à cet effet.

Sachez chers citoyens que j'exerce mes fonctions au meilleur de mes connaissances et toujours dans l'intérêt de la communauté. À cet effet, à moins qu'un juge détermine une nouvelle interprétation de la loi, je vous confirme qu'il sera interdit à tous les candidats ou leurs représentants de se trouver à l'extérieur du bureau de vote pour vous saluer au cours des années à venir.

Vous pourriez être en accord ou en désaccord avec cette pratique, mais en fin de compte c'est la loi actuellement en vigueur qui est appliquée.

J'espère avoir éclairci la question et je vous rappelle que je suis toujours disponible pour répondre à vos interrogations.

Je profite également de l'occasion pour vous demander d'être vigilant sur les informations véhiculées sur les réseaux sociaux. Qu'on parle d'élection, de règlements municipaux ou tout autre sujet se rapportant à la Municipalité, en aucun temps vous ne devez prendre ces informations comme fiables. Vous avez des doutes sur une question, contactez-nous. C'est avec plaisir que nous nous assurerons de bien vous éclairer.

Services municipaux



■ Le directeur général des élections du Québec

Québec, le 14 février 2020

Madame Anik Morin
Présidente d'élection
Municipalité de Val-des-Bois

Courriel : dq@val-des-bois.ca

Objet : Élections partielles du 16 février 2020
Pouvoirs d'encadrement et présence des candidats sur les lieux du scrutin

Madame,

La présente lettre fait suite à la demande d'assistance que vous avez formulée au directeur général des élections (DGE) dans le cadre de l'exercice de vos fonctions de présidente d'élection à l'occasion de l'élection partielle du 16 février prochain dans la Municipalité de Val-des-Bois.

En vertu de l'article 90 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) (LERM), le DGE peut soutenir tout président d'élection qui en formule la demande. D'entrée de jeu, nous tenons à vous rappeler que le DGE n'a aucun pouvoir de supervision de vos fonctions. Cette supervision relève plutôt de la Commission municipale du Québec.

En tant que présidente d'élection, l'article 71 LERM vous confère l'entière responsabilité de veiller au bon déroulement du scrutin. À ce titre, vous êtes habilitée à formuler des directives afin d'obliger certaines personnes à s'y conformer.

La LERM édicte plusieurs règles qui doivent être respectées lors de la tenue du scrutin, dont celle interdisant la publicité partisane sur les lieux d'un bureau de vote. L'article y afférent se lit comme suit :

283. Sur les lieux d'un bureau de vote, nul ne peut utiliser un signe permettant d'identifier son appartenance politique ou manifestant son appui ou son opposition à un parti, à une équipe ou à un candidat, ou aux idées défendues ou combattues par celui-ci, ni faire quelque autre forme de publicité partisane.

Le président d'élection peut faire cesser ou faire enlever toute publicité partisane interdite aux frais, selon le cas, du parti, de l'équipe ou du candidat qu'elle favorise et qui refuse ou néglige de le faire après en avoir été avisé.

Sont réputés les lieux d'un bureau de vote l'édifice où il se trouve et tout lieu voisin où le signe ou la publicité partisane peut être perçu par les électeurs.

Édifice René-Lévesque Tél.: 418 644-1090
3460, rue de La Pérade Sans-frais: 1 844 644-1090
Québec (Québec) G1X 3Y5 Téléc.: 418 643-7291

Services municipaux

2

Cette disposition n'interdit pas la présence d'un candidat sur les lieux d'un bureau de vote. Or, bien qu'un candidat puisse se présenter au bureau de vote pour y exercer son droit de vote ou assister son représentant, il ne peut demeurer sur les lieux pour accueillir les électeurs, les aborder, ni leur serrer la main. Nous vous invitons à consulter les extraits du *Guide – Élections municipales* reproduits à l'annexe I de la présente correspondance à cet effet.

Il est de la responsabilité du président d'élection d'encadrer la présence des candidats sur les lieux d'un bureau de vote. L'article 283 LERM édicte que les lieux du bureau de vote ne se limitent pas à l'intérieur d'un bâtiment, mais incluent aussi le terrain sur lequel il est situé et tous lieux voisins extérieurs où une forme de publicité partisane est susceptible d'être perçue par des électeurs.

Nous tenons à rappeler que la simple présence d'un candidat sur les lieux d'un bureau de vote peut constituer de la publicité partisane, si cette présence ne se justifie que pour fournir une visibilité au candidat auprès des électeurs présents. L'intention du législateur derrière l'article 283 LERM est d'assurer aux électeurs qu'ils puissent exercer leur droit de vote sans subir de pressions indues sur les lieux du bureau de vote. Il est de la responsabilité du président d'élection d'encadrer la présence des candidats afin d'éviter que ces derniers exercent une présence continue sur les lieux du vote et interagissent avec les électeurs le jour du scrutin.

Advenant qu'une personne contrevienne aux directives explicites d'un président d'élection et qu'une personne soit témoin d'un acte assimilable à de la publicité partisane, nous l'invitons à nous en faire part afin que nous puissions effectuer les vérifications nécessaires.

En effet, dans le cadre de ses fonctions, le DGE peut conduire des enquêtes et intenter des poursuites pénales afin de sanctionner la perpétration d'une infraction. Nous désirons rappeler que toute personne qui contrevient à l'article 283 LERM commet une infraction en vertu de l'article 636.2 de cette loi, se rendant passible d'une amende d'au plus 500 \$ selon l'article 644.1 de cette même loi.

Dans l'exercice de son pouvoir discrétionnaire de poursuivant public, afin d'évaluer l'opportunité de déposer une poursuite pénale, le DGE tient compte des décisions rendues par les tribunaux relativement à l'interprétation qu'ils font des règles en matière de publicité partisane sur les lieux d'un bureau de vote. Nous vous invitons à consulter l'annexe II de la présente si vous souhaitez en savoir davantage sur l'interprétation des tribunaux à l'égard de règles en pareille matière.

Espérant ces renseignements utiles, nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

L'adjoint au directeur général des élections
et directeur des opérations électorales,



Jean-François Blanchet

Services municipaux

Plan d'Aménagement d'Ensemble (PAE)

TEXTE : ROLAND MONTPETIT, AU NOM DU CONSEIL MUNICIPAL

Vous avez manqués la consultation publique du 17 février dernier? Voici les explications concernant la démarche entreprise par le conseil municipal en lien avec le projet de règlement concernant les plans d'aménagement d'ensemble (PAE).

Un PAE n'est pas l'acceptation de projets, mais bien L'ACCEPTATION DE DÉPÔTS DE PROJETS !

Débutons par la mise en contexte. Depuis quelques années, la Municipalité reçoit de plus en plus de demandes de projets ne cadrant pas avec les divers règlements d'urbanismes. À l'automne dernier, c'est plus de 5 projets différents, dont certains très novateurs qui ont été présentés au conseil municipal par divers entrepreneurs locaux et externes. Des projets bien souvent intéressants pour le développement de la Municipalité, tant au niveau touristique, économique que social. Malheureusement ces entrepreneurs se voient refuser tout projet ne cadrant pas dans nos règlements actuels et se voient dans l'obligation de se tourner vers d'autre municipalité afin de mettre leurs plans d'affaires à exécution.

Devant cette fâcheuse situation, votre conseil municipal a décidé de se tourner vers des spécialistes en urbanisme afin de voir les différentes options qui permettraient une plus grande flexibilité relativement à ces projets novateurs. Plusieurs options proposées par notre consultante ont été analysées. La solution du PAE a été retenue pour sa flexibilité et ses restrictions toutes à la fois.

Qu'est-ce qu'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) ?

La mise en place d'un règlement sur les des plans d'aménagement d'ensemble permet de donner une orientation au développement du territoire et d'établir des critères qualitatifs pour négocier avec les promoteurs la forme de développement souhaité tout en veillant à la préservation de l'environnement.

Voici le processus à suivre afin qu'un projet souhaité par un promoteur puisse obtenir les permis nécessaires à l'acceptation finale de celui-ci :

Dépôt d'un projet aux fonctionnaires municipaux incluant un grand nombre d'études et de rapports satisfaisant à un nombre de critères spécifiés au règlement relatif aux PAE;

Analyse dudit projet par les fonctionnaires municipaux afin de confirmer que le dossier est recevable selon le règlement des PAE;

Présentation du projet au comité consultatif d'urbanismes (comité formé de trois (3) citoyens et deux (2) membres du conseil) afin que ce dernier émette ses commentaires au conseil municipal;

Analyse du projet, accompagné par les recommandations des fonctionnaires et du CCU, par le conseil municipal;

Suite à cette étape, le conseil donne son accord et poursuit aux prochaines étapes ou refuse le projet et transmet sa décision au promoteur et ferme le dossier. S'il y a acceptation, les étapes suivantes débutent :

Dépôt d'un avis de motion et d'un projet de règlement en séance du conseil municipal;

Présentation du projet de règlement à la population via une consultation publique;

Ouverture d'un registre aux citoyens affectés par le règlement proposé afin que ceux-ci demandent un référendum à ce projet de règlement;

Suite à cette étape, il y aura tenue d'un référendum si le nombre de personnes ayant signé le registre atteint la limite prévue par la loi. Dans ce cas, les citoyens concernés seront appelés à voter en faveurs ou non dudit projet. Si le vote est en défaveur du projet, la décision des citoyens est transmise aux promoteurs et le dossier est fermé. Si le vote est favorable, les étapes suivantes débutent :

Services municipaux

Adoption du règlement en séance du conseil municipal;

Transmission du règlement à la MRC pour validation quant à sa concordance avec le schéma d'aménagement;

Affichage du nouveau règlement et de sa date d'entrée en vigueur.

En résumé, une PAE permet aux divers intéressés de déposer un projet à la Municipalité même s'il ne cadre pas dans les divers règlements d'urbanisme, mais avant qu'un projet soit accepté, il devra satisfaire à un nombre de critères parmi les 37 définis au projet de règlement des PAE, passer sous la loupe des fonctionnaires municipaux, du CCU, du conseil municipal, des citoyens concernés ainsi que de la MRC.

Il est important de ne pas considérer la mise en place d'un règlement sur les PAE comme un laissez-passer pour l'ensemble des projets pouvant être déposés par les promoteurs. Il est nécessaire, voire même primordial, de bien saisir la nuance entre la possibilité de déposer un projet et son acceptabilité !

Nous croyons qu'il est important d'avoir en main toutes les informations nécessaires pour bien planifier l'avenir de notre municipalité et ainsi prendre aujourd'hui les meilleures décisions pour demain. Et vous?

Station de lavage à bateaux

TEXTE : ROXANE BLANCHARD

Un pas de plus pour la protection de notre or bleu...notre station de lavage à bateaux.

Afin de poursuivre la mise en place de mesures nécessaires nous permettant de pouvoir profiter de nos merveilleux plans d'eau et en assurer leur pérennité, avec l'octroi d'une subvention du Ministère de la Pêche, de la Faune et des Parcs, nous inaugurerons au printemps 2020 notre station de lavage.

Celle-ci sera installée aux abords de la patinoire tout près des bureaux municipaux. De par sa conception, à la fois efficace et simple d'utilisation, celle-ci constituera un moyen de lutte contre les espèces envahissantes exotiques.

Nous pouvons d'ores et déjà annoncer que la station pourra être utilisée sans frais. La date d'ouverture officielle, les modalités d'utilisation et l'horaire seront diffusés prochainement.



Inscriptions au système d'alerte et de notifications

TEXTE : RESPONSABLES DES MESURES D'URGENCES

Dans le but de vous informer rapidement, la Municipalité a fait l'acquisition d'un logiciel d'alerte et de notifications.

Principalement fait pour communiquer avec vous en cas d'urgence, vous pourrez également sélectionner d'autres domaines municipaux pour lesquels vous désirez rester à l'affût comme les travaux routiers, la taxation, les loisirs et les nouveautés municipales. Nous pourrions communiquer avec vous via appel téléphonique, messagerie texte et/ou courriel.

Rendez-vous sur notre site web et appuyer sur le lien vous menant à la plate forme de messagerie express.

Si vous êtes dans l'impossibilité d'avoir un accès internet, nous vous invitons à communiquer avec nous.

****Les informations fournies sont confidentielles. Il est de la responsabilité de chaque citoyen de maintenir à jour ses informations personnelles.**



Services municipaux

Recyclage

TEXTE: FRANCINE MARCOUX

Mes responsabilités en tant que citoyen

Bonne nouvelle pour la planète, les citoyens de Val-des-Bois font de plus en plus d'efforts pour produire un recyclage de qualité. Monsieur Finfino est très excité par cette nouvelle et s'empresse d'en faire part à son voisin et ami monsieur Komprenpa. Est-ce que tu savais mon ami que nos efforts pour bien recycler ont porté fruit?



Il faut savoir que depuis un an monsieur Komprenpa a convaincu monsieur Finfino de la nécessité pour la planète de bien recycler tous nos objets. Ils se font un devoir d'inclure dans leur bac respectif les objets requis et sont devenus des experts en la matière. Ils ont même influencé leur voisinage. Pour les aider dans leur démarche, ils ont utilisé le site Internet de Tricentris (tricentris.com).

Mon cher ami, je viens d'avoir des nouvelles de la collecte sélective au Québec et plus particulièrement de celle de Val-des-Bois. Imagine-toi donc que le coût moyen du traitement de nos matières recyclables chez Tricentris est de 73,34 \$ la tonne comparativement au marché Québécois qui est de 125 \$ la tonne. Toutes nos matières recyclables sont traitées par Tricentris et trouvent preneur car leurs trois centres de tri atteignent des niveaux de pureté de 95 % à 99 %. La seule exception concerne les sacs de plastique pour lesquels Tricentris travaille à trouver preneur. C'est-tu pas beau ça?

Nos deux amis sont enchantés par cette nouvelle et s'efforceront encore plus pour mettre dans leur bac des matières recyclables de qualité afin d'aider la planète.

Tricentris fait le point

COMMUNIQUÉ- GRÉGORY PRATTE, RESPONSABLE DES AFFAIRES PUBLIQUES CHEZ TRICENTRIS

Tricentris tient aujourd'hui à rassurer les citoyens des municipalités membres et clients desservis par l'organisme en cette période où les centres de tri font plus que jamais les manchettes. Les difficultés rapportées dans les médias et qui menacent la survie de certains centres de tri ne concernent en rien Tricentris. Ces tribulations ne touchent que les centres de tri d'une seule et même entreprise – le groupe TIRU – opérant, entre autre, les deux usines de Montréal. Il s'agit donc d'une situation particulière qu'il faut éviter de généraliser à tort.



Le marché des matières recyclables demeure tout de même particulièrement difficile depuis quelques années pour tous les centres de tri à travers le monde. Pour cause, plusieurs pays acheteurs de ballots de papier ont fermé la porte aux importations de fibres recyclées et ceux qui continuent leurs opérations ont resserré leurs exigences de qualité. Pour intéresser ces acheteurs et vendre leurs ballots de fibres recyclées, les centres de tri doivent absolument produire une matière de très haute qualité.

Grâce aux investissements passés, aux améliorations continues de ses procédés, au dévouement de ses équipes et à un modèle d'affaire solide, Tricentris peut encore aujourd'hui affirmer que toutes les fibres traitées par l'organisme trouvent preneur car ses trois centres de tri atteignent des niveaux de pureté de 95 % à 99 %.

Même si ses matières rencontrent les exigences et sont bien vendues à l'étranger, Tricentris continue toutefois de souhaiter le développement de solutions locales, confiant que ces dernières contribueront à résorber les problèmes de marché vécus dans l'industrie. La faillite annoncée hier par le groupe TIRU vient d'ailleurs mettre en évidence cette faiblesse des marchés. Mais quoi qu'il en soit, Tricentris encourage les citoyens à maintenir leurs bonnes habitudes de récupération, participant ainsi activement à améliorer la qualité des matières recyclables acheminées aux centres de tri.

Services municipaux

Appel de candidatures Comité consultatif d'urbanisme

TEXTE : ROXANE BLANCHARD

La Municipalité recherche trois candidats pour siéger comme membres du Comité consultatif d'urbanisme. Les recommandations et les avis du C.C.U. permettent au Conseil municipal de profiter de la contribution des citoyens, lesquels peuvent faire part de leurs préoccupations particulières relatives à l'aménagement de leur territoire et ainsi favoriser l'amélioration de la qualité de vie et le bien-être des citoyens. La durée des mandats pour ces postes est de quatre ans à compter de la nomination par le Conseil municipal.

Exigences :

Être un citoyen de la municipalité

Avoir un souci de la préservation du patrimoine bâti et futur

Avoir une préoccupation environnementale

Posséder une capacité d'écoute, de discernement, de jugement et un sens accru de l'impartialité

Connaissance de base en urbanisme serait un atout

Nature du poste :

Les membres sont appelés à prendre position sur des sujets de nature tels que les dérogations mineures, les plans d'aménagement, les demandes d'autorisation d'un usage conditionnel ou d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble:

Également ils étudieront toute demande de modification au règlement de zonage et/ou au plan d'urbanisme transmis par le conseil et faire rapport au conseil à cet effet dans les délais fixés par celui-ci.

Ils devront œuvrer en collaboration avec les autres membres du comité et l'inspectrice en bâtiments et en environnement à l'analyse de dossiers présentés par les citoyens et promoteurs.

Commentaires :

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leurs coordonnées ainsi qu'une brève lettre expliquant leur motivation soit par télécopieur, courriel ou courrier avant 15 h, le 23 mars 2020.

Coordonnées :

Adresse : 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0

Télécopieur : 819 454-2211

Courriel : insp@val-des-bois.ca

Conditions routières

TEXTE : PIERRE THIBAUT

Les températures que nous offre Dame nature cet hiver sont particulières. Le mélange de temps doux, de gel et de dégel a un impact majeur sur nos chemins. Malgré le travail rigoureux de l'équipe des travaux publics pour le déneigement, les chemins sont cahoteux et nécessitent une adaptation lors de la conduite.

Pour votre sécurité et celle des autres usagers de la route, vous êtes invités à redoubler de prudence et à réduire votre vitesse.

Services municipaux

La fibre s'en vient !

TEXTE : INTERNET PAPINEAU

Internet Papineau offrira bientôt des services d'Internet haute vitesse par fibre optique dans les zones orphelines de la MRC.

Soyez informés de l'avancement des branchements !

Pendant que des travaux d'ingénierie sont en cours pour mettre en place les services, manifestez dès aujourd'hui votre intérêt à vous brancher avec Internet Papineau en remplissant le formulaire disponible au www.ipapineau.net/papineaunumerique/.



Parce que ma famille me tient à cœur..

dans la nuit du samedi
7 mars, **j'avance l'heure** et
je change les piles de mes
avertisseurs!



Offre d'emplois

Offre d'emploi - Moniteur de camp de jour

La municipalité de Val-des-Bois est à la recherche de jeunes entre 15 et 30 ans pour travailler du lundi au vendredi entre 7 h et 17 h 30 pour un total de 40 h par semaine pendant la saison estivale 2020.

Description du poste

- L'employé travaillera sous la responsabilité de la directrice générale et exécutera divers travaux d'analyse, d'organisation et d'animation d'un camp de jour.

Exigence du poste

- Être âgé entre 15 et 30 ans;
- Doit avoir complété ou être en voie de compléter son secondaire 4.

Qualités requises

- Avoir un intérêt pour l'animation et les activités physiques ;
- Être capable de bien travailler en équipe;
- Être motivé, énergique et empathique ;
- Avoir le sens de l'initiative, être fiable, ponctuel et responsable.

Documents à soumettre

- Curriculum vitae et preuve de scolarité.

Traitement

- Taux horaire : 13 \$

Durée de l'emploi

- 8 semaines

Date limite d'inscription

- Les personnes intéressées doivent transmettre leur curriculum vitae au plus tard le 23 mars 2019 à 15 h.
- Par la poste ou en personne : Municipalité de Val-des-Bois sise au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0.
- Par télécopieur au 819 454-2211
- Par courriel au dg@val-des-bois.ca



CE POSTE EST OFFERT DANS LE CADRE DU PROGRAMME EMPLOI D'ÉTÉ CANADA

Emplois d'été Canada est une initiative faisant partie de la Stratégie emploi jeunesse, qui s'inscrit dans l'engagement du gouvernement du Canada à aider les jeunes âgés de 15 à 30 ans, en particulier ceux qui se heurtent à des obstacles à l'emploi, à obtenir les renseignements et à acquérir les compétences, l'expérience de travail et les aptitudes nécessaires pour réussir leur transition vers le marché du travail.

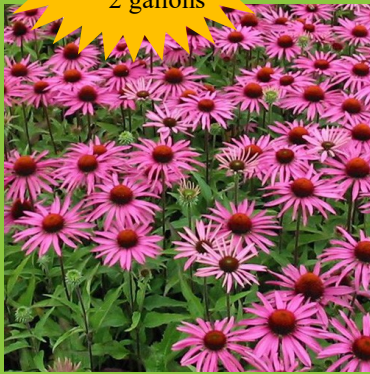
Urbanisme et environnement

Vente de végétaux jusqu'au 10 avril

800 \$

2 gallons

Echinacea purpurea magnus

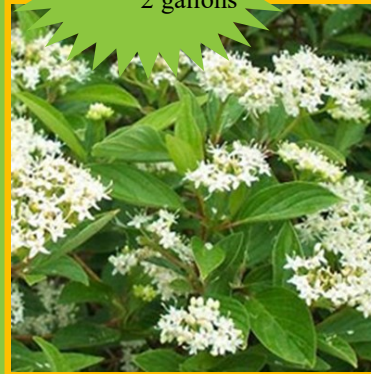


Floraison rose de juillet à septembre. Les échinacées sont très tolérantes à la sécheresse et attirent les papillons.

750 \$

2 gallons

Cornus Stolonifera



Floraison blanche et à rameaux de couleur rouge foncé. Aime les sols humides et est idéal pour stabiliser les pentes. Tolère les conditions urbaines.

950 \$

2 gallons

Vitis riparia



De croissance vigoureuse, cette vigne produit en automne des grappes de petits raisins bleus comestibles et attirant les oiseaux. Idéale pour recouvrir les murets de pierre sur les rivages.

675 \$

1 gallon

Physocarpus opulifolius



Le physocarpe à feuilles d'obier est très tolérant sur les conditions de culture. Il demande une exposition d'ensoleillé à mi-ombre et supporte n'importe quel sol, même lourd.

900 \$

1 gallon

Eupatorium maculatum



Ses fleurs vieux rose en ombelles sont remarquables et très durables. Nectarifère elle est une source de nourriture pour les papillons et les oiseaux granivores. Très utile pour la naturalisation.

850 \$

2 gallons

Hydrangea paniculata Unique



Fleurs blanches en août, devenant roses puis brunes en septembre, octobre. Croissance rapide. Préfère un sol riche, humide et bien drainé. Tolérance aux conditions urbaines.

Arbuste emblème de la Municipalité

Urbanisme et environnement

Vente de végétaux jusqu'au 10 avril

Myrica Gale

6.75 \$

1 gallon



Arbuste dense au feuillage vert bleuté typique des rivages. Choix par excellence pour stabiliser les berges, pousse en sol frais ou humide, supporte bien l'inondation et l'acidité, ainsi que les sols tourbeux ou sablonneux.

Matteucia struthiopteris

9.50 \$

2 gallons



De croissance vigoureuse, cette magnifique fougère pouvant atteindre une taille impressionnante croit en sol frais ou humide, voire même dans les zones inondables.

Asclepias Tuberosa

9.00 \$

1 gallon



Se distingue par la couleur de sa floraison dans les tons de jaune orangé et par son feuillage fin. Elle est particulièrement prisée par les jardiniers qui cherchent à attirer les papillons Monarque dans leur jardin.



Bon de commande - Vente de végétaux 2020

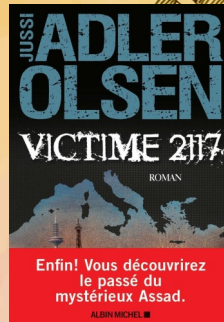
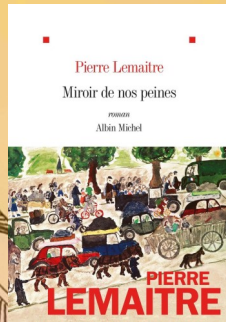
Nom : _____ Numéro de téléphone : _____

Végétal	Quantité	Prix unitaire	Prix total
Echinacea purpurea magnus, 2 gallons		8.00 \$	
Cornus Stolonifera, 2 gallons		7.50 \$	
Vitis riparia, 2 gallons		9.50 \$	
Physocarpus opulifolius, 1 gallon		6.75 \$	
Eupatorium maculatum, 1 gallon		9.00 \$	
Hydrangea paniculata unique, 2 gallons		8.50 \$	
Myrica Gale, 1 gallon		6.75 \$	
Matteucia struthiopteris, 2 gallons		9.50 \$	
Asclepias Tuberosa, 1 gallon		9.00 \$	
Total :			

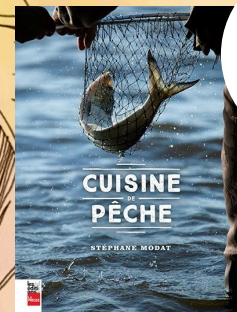
Bibliothèque

Nouveautés de la bibliothèque

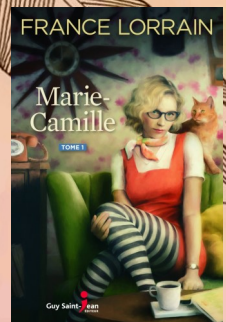
ROMANS



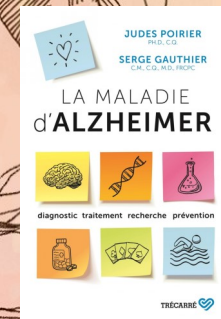
CUISINE



SÉRIES À LIRE



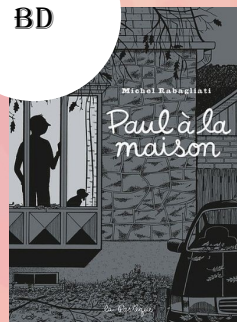
SANTÉ



JEUNESSE



BD



FILMS



Dès le lundi 9 mars, venez profiter des nouveaux ordinateurs de la bibliothèque.



Bibliothèque

Des collections atypiques dans les bibliothèques de Val-des-Bois/Bowman et de Val-des-Monts!

ARTICLE DU MAGAZINE OSEZ LIRE! - HIVER 2020 VOL. 2. N°01 - PAGE 10 ET 11

Une véritable révolution et un changement de paradigme sont en train d'avoir lieu dans le monde des bibliothèques. Elle propose une multitude de services qui auparavant étaient réservés aux centres communautaires, aux centres de loisirs, aux cinémas et même aux commerces. Qui aurait pensé qu'un jour une bibliothèque pourrait offrir des ateliers de jeux vidéo, des ateliers de cuisine; organiser des rencontres de discussions, des activités pour les tout-petits, des fêtes et des spectacles, et plus encore ? Les bibliothèques de Val-des-Bois/Bowman et de Val-des-Monts prennent part à cette révolution. (Secteurs Perkins, Poltimore/Denholm et Saint-Pierre-de-Wakefield).

Effectivement, ces bibliothèques offrent depuis plus d'un an la possibilité d'emprunter des raquettes, et ce gratuitement, répondant de cette façon aux besoins de leurs citoyens. Ainsi, au moyen de la carte d'usager de leur bibliothèque, les citoyens peuvent emprunter une paire de raquettes pour pratiquer ce sport et bénéficier de ces multiples bienfaits. Le prêt de raquettes permet à tous les usagers d'accéder à ce bien coûteux. Cela représente pour eux un réel avantage économique. Depuis que cette offre est disponible aux citoyens, la convivialité du service a amené des citoyens qui n'ont pas l'habitude de fréquenter leur bibliothèque à s'abonner pour bénéficier de l'ensemble des services.



PROTRAIT BIBLIOTHÉQUE

DES COLLECTIONS ATYPIQUES DANS LES BIBLIOTHÈQUES DE VAL-DES-BOIS/BOWMAN ET DE VAL-DES-MONTS !

UNE VÉRITABLE RÉVOLUTION ET UN CHANGEMENT DE PARADIGME SONT EN TRAIN D'AVOIR LIEU DANS LE MONDE DES BIBLIOTHÈQUES. ELLE PROPOSE UNE MULTITUDE DE SERVICES QUI AUPARAVANT ÉTAIENT RÉSERVÉS AUX CENTRES COMMUNAUTAIRES, AUX CENTRES DE LOISIRS, AUX CINÉMAS ET MÊME AUX COMMERCES. QUI AURAIT PENSÉ QU'UN JOUR UNE BIBLIOTHÈQUE POURRAIT OFFRIR DES ATELIERS DE JEUX VIDÉO, DES ATELIERS DE CUISINE; ORGANISER DES RENCONTRES DE DISCUSSIONS, DES ACTIVITÉS POUR LES TOUT-PETITS, DES FÊTES ET DES SPECTACLES, ET PLUS ENCORE ? LES BIBLIOTHÈQUES DE VAL-DES-BOIS/BOWMAN ET DE VAL-DES-MONTS PRENNENT PART À CETTE RÉVOLUTION. (SECTEURS PERKINS, POLTIMORE/DENHOLM ET SAINT-PIERRE-DE-WAKEFIELD).

ET PLUS ENCORE ? LES BIBLIOTHÈQUES DE VAL-DES-BOIS/BOWMAN ET DE VAL-DES-MONTS PRENNENT PART À CETTE RÉVOLUTION. (SECTEURS PERKINS, POLTIMORE/DENHOLM ET SAINT-PIERRE-DE-WAKEFIELD).

QUEL EST LE LIEN ENTRE DES RAQUETTES ET LA MISSION DES BIBLIOTHÈQUES, DIREZ-VOUS ?

En ouverture de la Déclaration des bibliothèques québécoises, la bibliothèque est définie comme : « Un bien collectif et un lieu où se développe une relation aux savoirs faite d'exploration, d'échanges, de connaissances, de culture et d'enrichissement, etc. Un lieu qui permet à tous les individus tout au long de leur vie et peu importe leur âge, leur statut social, et leur provenance, de se former et de combler leurs besoins de connaissance (...) ».

Dans un contexte d'apprentissage, le prêt d'objets peut certainement permettre aux usagers de développer de nouvelles habiletés et d'accroître leurs champs de compétences en leur offrant l'opportunité de joindre la pratique à la théorie. De plus, dans le cas du prêt de raquettes, il permet aussi d'éveiller l'intérêt des citoyens à la pratique d'un sport et de veiller à leur santé.

Le prêt de raquettes permet à tous les usagers d'accéder à ce bien coûteux. Cela représente pour eux un réel avantage économique. Depuis que cette offre est disponible aux citoyens, la convivialité du service a amené des citoyens qui n'ont pas l'habitude de fréquenter leur bibliothèque à s'abonner pour bénéficier de l'ensemble des services.

Effectivement, ces bibliothèques offrent depuis plus d'un an la possibilité d'emprunter des raquettes, et ce gratuitement, répondant de cette façon aux besoins de leurs citoyens. Ainsi, au moyen de la carte d'usager de leur bibliothèque, les citoyens peuvent emprunter une paire de raquettes pour pratiquer ce sport et bénéficier de ces multiples bienfaits.

Le prêt d'objets en bibliothèque est une pratique de plus en plus observée en Amérique. La constitution de collections atypiques permet de prolonger les missions traditionnelles des bibliothèques et d'ancrer davantage la bibliothèque au sein de la communauté, de « rematérialiser » l'offre des bibliothèques à l'heure du numérique, de répondre aux goûts et aux besoins des citoyens, au-delà du cercle des lecteurs, et de promouvoir l'économie de partage ainsi que le développement durable. Le prêt d'objets participe à modifier la perception des gens qui croient encore à tort que les bibliothèques ne sont que des dépôts de livres et rejoint la vision de la bibliothèque du XXI^e siècle s'inscrivant plus que jamais dans la démocratisation de la culture en bibliothèque.

En légitimant le prêt de raquettes qui favorise l'accès des citoyens à des pratiques et à des savoirs et savoir-faire, les bibliothèques de Val-des-Bois/Bowman et de Val-des-Monts poursuivent des enjeux sociétaux, renforçant leurs places au sein de leur communauté et participant activement à cette nouvelle économie du partage.

Bibliothèque de Val-des-Bois/Bowman
650, route 300, C.P. 119
Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0
819-452-2280 poste 4
bibli@val-de-bois.ca

Bibliothèque de Val-des-Monts
Secteur Perkins
27, chemin du Maréchal
Val-des-Monts (Québec) J3N 7E8
819-475-1476
bib@val-des-monts.qc.ca

Secteur Poltimore/Denholm
2720, route Principale
Val-des-Monts (Québec) J3N 3B6
819-467-4467
819-467-4444
bib@val-des-monts.qc.ca

Secteur Saint-Pierre-de-Wakefield
24, chemin du Parc
Val-des-Monts (Québec) J3N 4N8
819-467-5415
stm@val-des-monts.qc.ca

QUEL EST LE LIEN ENTRE DES RAQUETTES ET LA MISSION DES BIBLIOTHÈQUES, DIREZ-VOUS ?

En ouverture de la Déclaration des bibliothèques québécoises, la bibliothèque est définie comme : « Un bien collectif et un lieu où se développe une relation aux savoirs faite d'exploration, d'échanges, de connaissances, de culture et d'enrichissement, etc. Un lieu qui permet à tous les individus tout au long de leur vie et peu importe leur âge, leur statut social, et leur provenance, de se former et de combler leurs besoins de connaissance (...) ». Dans un contexte d'apprentissage, le prêt d'objets peut certainement permettre aux usagers de développer de nouvelles habiletés et d'accroître leurs champs de compétences en leur offrant l'opportunité de joindre la pratique à la théorie. De plus, dans le cas du prêt de raquettes, il permet aussi d'éveiller l'intérêt des citoyens à la pratique d'un sport et de veiller à leur santé. Le prêt d'objets en bibliothèque est une pratique de plus en plus observée en Amérique. La constitution de collections atypiques permet de prolonger les missions traditionnelles des bibliothèques et d'ancrer davantage la bibliothèque au sein de la communauté, de « rematérialiser » l'offre des bibliothèques à l'heure du numérique, de répondre aux goûts et aux besoins des citoyens, au-delà du cercle des lecteurs, et de promouvoir l'économie de partage ainsi que le développement durable. Le prêt d'objets participe à modifier la perception des gens qui croient encore à tort que les bibliothèques ne sont que des dépôts de livres et rejoint la vision de la bibliothèque du XXI^e siècle s'inscrivant plus que jamais dans la démocratisation de la culture en bibliothèque. En légitimant le prêt de raquettes qui favorise l'accès des citoyens à des pratiques et à des savoirs et savoir-faire, les bibliothèques de Val-des-Bois/Bowman et de Val-des-Monts poursuivent des enjeux sociétaux, renforçant leurs places au sein de leur communauté et participant activement à cette nouvelle économie du partage.

Bibliothèque

CONCOURS D'ÉCRITURE SOUS LE THÈME TERRE

Le Centre d'action culturelle vous propose son incontournable concours d'écriture dans le cadre du Festin de livres 2020!

Pour une quatrième année consécutive, le Centre d'action culturelle de la MRC de Papineau vous propose un fabuleux concours d'écriture! Nous désirons cette année stimuler votre imagination avec le mot « Terre ». Quelle histoire est-ce que le mot « Terre » fera naître en vous? Serait-ce une histoire de croissance dans le jardin? De champs à perte de vue? De contrées éloignées ou inconnues? De respect pour la Terre-Mère? De planète bizarroïde?

Le concours s'adresse à tous les membres de la famille, des plus petits aux plus grands. Les membres du jury liront tous les textes et sélectionneront deux histoires gagnantes (premiers et deuxièmes prix) pour chacun des quatre groupes d'âge.

Deux gagnants par groupe d'âge :

1^{ers} prix : Une carte-cadeau de 150 \$ de la Librairie Rose-Marie et la lecture publique de l'histoire gagnante, par son auteur ou par une tierce personne, dans le cadre du Festin de livres, soit le samedi 1er mai, au Complexe Whissell;

2^{ièmes} prix : Une carte-cadeau de 50 \$ de la Librairie Rose-Marie.

Critères de sélection des textes gagnants :

Qualité du français (orthographe, grammaire, etc.);

Respect du thème, originalité, rythme et intérêt du texte;

11 ans et moins : maximum 200 mots; 12 à 17 ans : entre 350 et 500 mots; 18 à 35 ans/36 ans et plus : maximum 800 mots;

Respect des règles de présentation ci-dessous.

Autres conditions :

Les textes soumis doivent être des créations originales, c'est-à-dire qu'ils auront été rédigés pour le concours.;

Les participants peuvent choisir la forme littéraire de leur choix : genre narratif, théâtre, poésie, essai, etc.;

Il est recommandé aux participants d'utiliser tous les outils de correction à leur disposition (dictionnaires, correcteurs d'orthographe, parents, amis, enseignants, etc.);

Le texte doit comporter un titre;

Le texte doit être à double interligne;

La taille des caractères de la police utilisée sera d'au moins 12 points;

Le nom de l'auteur ne doit pas apparaître dans le document, seulement sur la fiche d'inscription;

Le nombre de mots doit être indiqué à la fin du texte;

Le texte doit être remis par courriel, dans un fichier Word ou PDF;


Les textes des enfants de 11 ans et moins peuvent être manuscrits.

Bonne écriture à toutes et à tous!

DATE LIMITE POUR S'INSCRIRE : 1^{ER} AVRIL 2020

Renseignements : 819 983-2027
ou festindelivres@gmail.com

À la une...



CAMP DE JOUR

Été
2020

Préinscription
obligatoire

4 à 10 ans

**Préinscription OBLIGATOIRE le lundi 23 mars 2020
de 18 h à 20 h au bureau municipal de Val-des-Bois**

****Dépôt de 100 \$ obligatoire pour réserver votre place****

Considérant le succès du camp de jour de l'an passé et afin de bien organiser la deuxième édition, une préinscription est requise pour s'assurer d'une place au camp de jour 2020. Cette façon de faire nous permettra de connaître la demande, d'établir avec précision le nombre de places requises cet été, de prévoir les sorties et le transport s'y rattachant en plus d'établir un prix pour le service. Un dépôt de 100 \$ vous sera demandé lors de la séance de préinscription. Votre dépôt pourra vous être remboursé advenant que le fonctionnement du camp de jour ne vous convienne pas. Les modalités officielles vous seront transmises avant le 15 avril 2020.

Il est impératif de venir vous inscrire pour la saison 2020 afin de vous assurer une place.

Nouveauté 2020, nous évaluons également la possibilité de permettre l'accès au camp aux enfants de 4 ans.

À la une...

LA CABANE DU CHÊTRE

*Venez vous sucrer le bec au profit de votre
Service de premier répondant !*



14 MARS 2020

2 SERVICES - 9 H 30 ET 12 H 30

CENTRE COMMUNAUTAIRE

**MENU CABANE À SUCRE TRADITION
À VOLONTÉ**

25 \$ PAR ADULTE / 15 \$ MOINS DE 12 ANS

(Gratuit pour les enfants de 3 ans et moins)



À la une...

Parce que l'arrivée du printemps rime bien souvent avec la Cabane à Sucre, le chef et sa brigade vous invitent cordialement à venir célébrer en famille ou entre amis autour d'un bon repas.

Venez savourer notre repas maison en bonne compagnie tout en appuyant la campagne de financement pour l'achat de matériels pour le service de sécurité incendie.

Le service de premier répondant étant bien impliqué dans la communauté et cherchant sans cesse à parfaire son savoir-faire et améliorer ses techniques, nous souhaitons donc nous doter de fournitures spécialisées pour les soins pédiatriques, le déplacement des patients et d'autres spécificités auxquels nous sommes confrontés.

Venez nous voir le 14 mars 2020 au Centre communautaire de Val-des-Bois, 121 chemin du Pont-de-Bois. Vous avez le loisir de choisir entre le service de 9 h 30 et le service de 12 h 30.

Les billets sont en vente auprès d'un pompier ou à la municipalité de Val-des-Bois au coût de 25 \$ par adulte, 15 \$ par enfant de 12 ans et moins et gratuit pour nos tout-petits de moins de 3 ans.



L'Association des pompiers volontaires de Val-des-Bois/Bowman

À la une...

Journée internationale de la femme !

Le dimanche 8 mars à 11 h 30
au Centre communautaire

Un après-midi
chaleureux en présence de
femmes inspirantes dès 11 h 30

MIDI

Dîner par *Les Filles de Laurier* servi par les pompiers (\$)

ACTIVITÉS GRATUITES

13 h Concert › Dames Tabouret

Participez à des **ATELIERS** au
choix à 14 h 30 et 15 h 30 :

- _ Peinture
- _ Yoga
- _ Chocolaterie
- _ Massage de 5 minutes

Seulement quatre billets disponible
à la porte (20 \$)



Activité

DEMI SESSION DE YOGA

JEUDI de 19 h à 20 h 15
du 19 mars au 16 avril
Au Centre communautaire

45 \$ pour 5 cours

Incluant une heure de yoga
et 15 minutes
de méditation



Cours de danse en ligne

VENDREDI de 9 h 30 à 10 h 45
du 27 mars au 22 mai
au Centre communautaire

PRIX DE LANCEMENT : 60 \$
pour 9 sessions

Cours de danse en ligne sur rythmes variés :
Country, Cha Cha, Rumba, Triple Swing,
Samba, Mambo, Valse, Tango, Fox Trot,
Viennoise, Salsa, Cumbia, Disco, etc.

Niveau : débutant /intermédiaire



Nous vous avons écouté! Le prix du cours a été révisé de 80 \$ à 60 \$.

Toutefois ce n'est que le nombre de participants qui déterminera le coût de la prochaine session!

**Inscriptions à la municipalité de Val-des-Bois,
du lundi au jeudi, de 9 h à midi et de 13 h à 16 h.**

Pour plus de renseignements veuillez communiquer avec Josée Prévost au 819 454-2280, poste 3070.

Activité

4^e édition du
Déjeuner des élus
au profit de
Centraide Outaouais
VENDREDI 13 MARS 2020
DE 6 H à 11 H



Centraide
Outaouais



RESTAURANTS PARTICIPANTS

Grill 309 à Val-des-Bois
Restaurant Maxime à Thurso
La Villa du Bifteck à Chénéville
Casse-croûte la Belle Bédaine à Montbello
La Toquade à Saint-André-Avellin
Le Casse-Croûte chez Mom Patate à Plaisance
Au Moulin du Temps à Namur

COMMANDITAIRES MAJEURS



Stéphane Lauzon
Député / Member of Parliament
Argenteuil-La Petite-Nation
819-281-2626



Mathieu Lacombe
ARRONDISSEMENT NATIONAL
DU QUÉBEC
Député de Papineau
Ministre responsable de la région de l'Outaouais
819-986-9300



IMPRIMERIE
PAPINEAUVILLE INC.

Activité

Concours de Pâques!

TEXTE : COMITÉ DU JOURNAL

Vous aimez dessiner et colorier?

Que vous ayez 1 ou 99 ans, participez seul ou avec vos petits-enfants, à notre concours de coloriage et courez la chance de gagner un certificat cadeau de 50 \$ à la Librairie Rose-Marie !

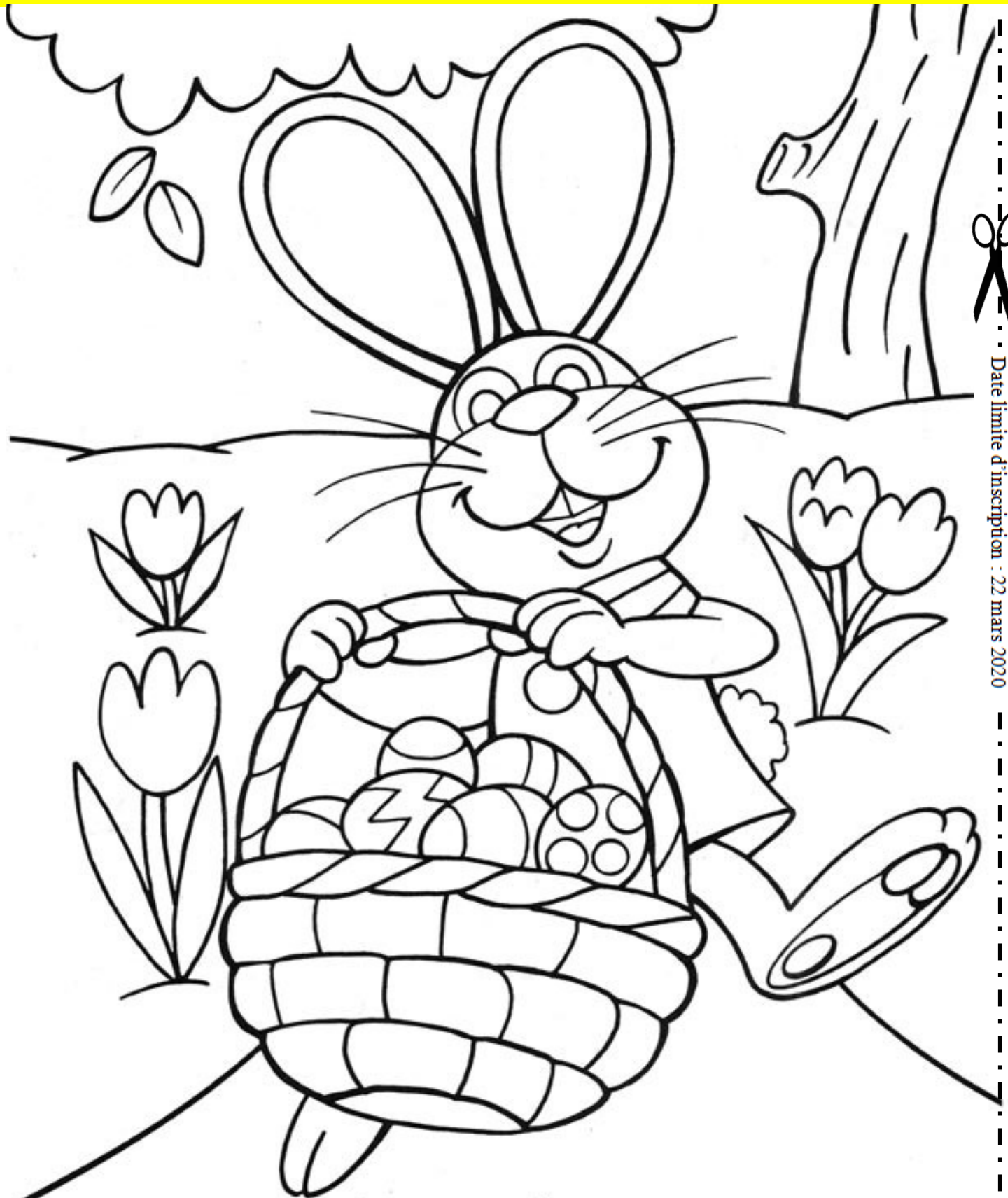
Vous trouverez le dessin à l'endos de cette page ou sentez-vous libre de nous acheminer une de vos créations sous la thématique de Pâques!

Faites-nous parvenir votre dessin au bureau municipal ou prenez-le en photo et acheminez-le sur la page Facebook de la municipalité de Val-des-Bois ou par courriel au journal@val-des-bois.ca

Vous avez jusqu'au 22 mars pour participer. Le tirage au sort se fera dans la même semaine et le gagnant sera contacté et son nom sera annoncé dans la prochaine édition du Valboisien!



Activité



Date limite d'inscription : 22 mars 2020

Nom et âge : _____

Téléphone : _____

Activité

TOURNOI

DE

POKER

4 avril - 14 h - Centre communautaire

Les profits seront remis aux petits-déjeuners de l'école de la Montagne

Connaissant l'importance du petit-déjeuner dans la réussite scolaire Anik Morin et moi-même, Clément Larocque, avons décidé d'organiser un tournoi de poker dont les profits financeront les petits-déjeuners de l'école de la Montagne.

Plusieurs bourses à gagner.

Venez vous amuser en appuyant une bonne cause.

Billets en vente au coût de 25 \$ disponibles à la municipalité de Val-des-Bois ou auprès des organisateurs Clément Larocque et Anik Morin.

819 230-4415

Quantité limitée



La VOIX des
PARENTS

vous invitent à leur

Activité

Activité de Pâques

Le dimanche 5 avril dès 9 h 30
au Centre communautaire

**Venez participer à notre chasse aux
cocos de Pâques**

Pour les enfants de 10 ans et moins.

De belles activités vous attendent.

Déjeuner, bricolage et pleins de surprises
JEANNOT LAPIN sera parmi nous

Inscription requise avant le 26 mars auprès
de Kim Beaulieu 819 918-4053.



Activité



La soirée

PARLONS CHASSE

SOIRÉE DE FORMATION SUR LA CHASSE AU CHEVREUIL ET AU DINDON SAUVAGE.
(3 HEURES DE FORMATION)

EXTRA DE 30 MINUTES D'ENTRETIEN AVEC UN CONDUCTEUR DE L'ASSOCIATION DES CONDUCTEURS DE CHIENS DE SANG DU QUÉBEC.

CHOIX DE DEUX PLATS POUR LE SOUPER:

- STEAK DE SAINT-TITE
- POULET

BIÈRE SERVIE SUR PLACE.

VENDREDI LE 3 AVRIL DE 18:00 @ 22:00

LIEU: POURVOIRIE DE LA LIÈVRE

181 ROUTE 307 BOWMAN QC J0X3C0

85\$/BILLET (SEULEMENT 45 DE DISPONIBLES)

POUR ACHETER UN BILLET COMPOSEZ LE

819-454-2473 OU LE 819-454-2630

EN
COLLABORATION
AVEC LES
PARTENAIRES
SUIVANTS :



LES
BRASSEURS
DE MONTE
BELLO



Activité

Défi Santé

Le rendez-vous santé annuel des Québécois

DU 1^{ER}AU 30 AVRIL. DEFISANTE.CA

Avec plus de 1,7 million de participations depuis 2005, le *Défi Santé* est la **plus vaste campagne de promotion des saines habitudes de vie au Québec**. Il aide à passer à l'action au quotidien pour **manger mieux, bouger plus et garder l'équilibre** afin de favoriser sa santé physique et mentale. Bien-être et énergie en prime!

Même si du soutien est offert à l'année, le Mois Défi Santé en avril reste un moment fort proposant un défi collectif, accessible et motivant tant aux individus qu'aux milieux de vie.

1 MOIS, 3 OBJECTIFS

Le Mois Défi Santé, c'est l'occasion de faire le point sur ses habitudes de vie, mais surtout de poser des gestes concrets pour les améliorer. Et quelle excellente idée d'activer sa santé pour accueillir le printemps! Les participants sont invités à atteindre 3 objectifs :

OBJECTIF FRUITS ET LÉGUMES	OBJECTIF BOUGE	OBJECTIF ZEN
Manger plus de fruits et légumes chaque jour	Bouger au moins 30 minutes par jour	Prendre un moment pour se détendre chaque jour

Pour que ça dure, le secret est d'y aller graduellement, selon sa réalité... et dans le plaisir!

DU SOUTIEN GRATUIT

- Des trucs pratiques et des recettes à DefiSante.ca
- Le Kit de départ, pour se préparer à relever le Mois Défi Santé
- Le Questionnaire santé, présenté par Familiprix
- Le Kit Vive la bouffe santé, présenté par IGA
- Des vidéos d'exercices, présentées par Canadian Tire
- Des infolettres motivantes
- Une communauté inspirante sur Facebook et Instagram

Le *Défi Santé*, c'est gratuit... et ça fait tellement de bien!

UN VASTE MOUVEMENT

Le *Défi Santé*, c'est aussi **plus de 630 municipalités** engagées à aider leurs citoyens à améliorer leurs habitudes de vie. C'est également **plus de 330 services de garde** en milieu scolaire qui réalisent des activités santé en avril.

EN COLLABORATION AVEC :



À GAGNER



- **2 voyages** au soleil de Air Transat et Iberostar Punta Cana
- **1 ensemble de vélos** Canadian Tire
- **1 000 \$ d'épicerie** chez IGA
- **500 \$** en cartes-cadeaux Familiprix

Saviez-vous que ?

1932

TEXTE : PIERRE VALOIS

Extrait de *Noms et lieux du Québec*, par la Commission de toponymie du Québec, Publications du Québec, 1994, sous la direction d'Henri Dorion et all.

«Le lac du Sourd, qui s'étend dans la réserve faunique de Papineau-Labelle, se décharge par la rivière du Sourd dans la rivière du Lièvre après une course d'environ 35 km en direction sud-ouest. À l'embouchure, soit à environ 60 km au nord de Hull, un secteur résidentiel de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus porte le nom de **Rivière-du-Sourd**. On raconte que, vers la fin du XIXe siècle, un sourd avait élu domicile à proximité du cours d'eau, d'où le choix de cette appellation qui ne fut officialisée qu'en 1932. Autrefois les toponymes **Rivière aux Ours** et **Rivière du Sourd** étaient indifféremment utilisés par la population locale.»

- Les entreprises MacLaren mettent fin aux activités du moulin à scie situé sur la rive est de la Lièvre, à Buckingham. La démolition de cet ouvrage sera entamée quelques années plus tard.
- Le projet de loi visant à accorder, au provincial, le droit de vote aux femmes, même s'il est adopté à la majorité des voix, meurt au feuillet.
- La crise économique sévit toujours : 30.9% de la main d'œuvre syndiquée est au chômage.

Extrait de *L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*, Édition du club Québec Loisirs Inc. 1992, par M. Dumont, M. Jean, M. Lavigne et Jennifer Stoddart, P 324 et 325.

«En 1932, le gouvernement du Québec forme le Comité de retour à la terre, qui établit une liste de critères pour choisir les nouveaux colons. Cette liste comprend entre autres les critères suivants : tout aspirant colon doit avoir un certificat de mariage authentique, aller sur son lot avec sa famille seulement, avoir des vêtements pour l'hiver, un poêle, une machine à coudre, des ustensiles de cuisine et une épouse qualifiée. Celle-ci doit connaître la couture, le tricot et tous les travaux du ménage, et elle devra apprendre à cuire le pain, si elle ne le sait déjà. Un colon mal marié ne peut réussir.»

Il est à remarquer qu'on souligne qu'un colon mal marié ne peut réussir. L'importance primordiale du travail de l'épouse du colon est donc reconnue. Pourtant, même si nos manuels d'histoire nous parlent des bûcherons et des défricheurs, ils ne mentionnent jamais la contribution tout aussi importante de leurs femmes, qui, très souvent veuves dans la quarantaine et à la tête d'une nombreuse famille, continuent seules à défricher la terre ».



Mariage de F. Thibault.

Saviez-vous que ?

État des recettes et dépenses de la fabrique pour les années 1932 et 1933

Recettes	1932	1933
Recettes Ordinaires		
Rentes des bancs	225.25 \$	222.40 \$
Grand'Messes	53.00 \$	54.00 \$
Services et sépultures	5.00 \$	46.50 \$
Services anniversaires	4.00 \$	5.00 \$
Sépultures d'enfants	0.50 \$	0.50 \$
Quêtes du dimanche	151.40 \$	143.07 \$
Mariages	2.00 \$	3.00 \$
Cierges et lampions	36.55 \$	48.05 \$
Aumônes du Carême	5.00 \$	2.00 \$
Sous-total	752.62 \$	524.52 \$
Recettes extraordinaires		
En caisse le 31 décembre	2 755.55 \$	2 272.54 \$
Quêtes commandées	25.13 \$	16.70 \$
Cimetières : lots et fosses	4.00 \$	10.50 \$
Vente d'objets usagés		17.25 \$
Dons et organisations		32.65 \$
Intérêts sur dépôt en banque	64.28 \$	59.94 \$
Sous-total	2 848.96 \$	2 409.58 \$
Total	3331.66 \$	2 934.10 \$

Dépenses	1932	1933
Dépenses ordinaires		
Bedeau/sacristain	50.00 \$	50.00 \$
<i>Jus cathedraticum</i>	22.45 \$	21.66 \$
Hosties	3.97 \$	5.02 \$
Vin de messe	21.38 \$	21.58 \$
Luminaires,	92.25 \$	34.43 \$
Entretien/blanchissage	25.00 \$	25.00 \$
Téléphone	20.00 \$	20.00 \$
Petits achats, main d'oeuvre	207.48 \$	68.50 \$
Achats ordinaires	77.41 \$	44.27 \$
Transport	8.70 \$	
Bois de chauffage		62.50 \$
Aumônes du Carême	5.00 \$	2.00 \$
Sous-Total	533.64 \$	354.96 \$
Dépenses extraordinaires		
Quêtes commandées	25.13 \$	16.70 \$
Constructions		
Réparations extraordinaires		
Ornements, toiles, etc		
Assurances	71.80 \$	71.80 \$
Intérêts	60.00 \$	
Papeterie.	6.80 \$	6.50 \$
Achats extraordinaires	421.75 \$	78.76 \$
Remboursement Corporation		
Dépôt en banque	2 272.54 \$	2 405.58 \$
Sous-Total	525.40 \$	2 579.14 \$
En Caisse	2 272.54 \$	2 405.58 \$

- Extrait d'un document de la Division de l'enregistrement de Papineau :

Ce cadastre fut confectionné par GEO. E. MORENCY, conformément aux dispositions de l'article 2 de la loi du Cadastre (SRQ.1925, chapitre 261) et déposé le 4 mai 1932. Il fut mis en vigueur le 20 juin 1932, par proclamation en date du 27 mai 1932, fixant en même temps le délai de 2 ans pour le renouvellement des

- Une modification est apportée à la délimitation de la circonscription fédérale du comté de Hull, mais sans effet pour les électeurs des cantons de Bowman et Villeneuve.
- Extrait d'un document de la Division de l'enregistrement de Papineau :

Ce cadastre fut confectionné par J. Henri Houde, conformément aux dispositions de l'article 2 de la Loi du Cadastre (SRQ.1925, chapitre 261) et déposé le 28 juin 1933. Il fut mis en vigueur le 12 août 1933 par proclamation en date du

Saviez-vous que ?

27 juillet 1933, fixant en même temps le délai de 2 ans pour le renouvellement des privilèges et hypothèques.

La Gazette Officielle ainsi que le plan donnent comme appellation "canton Villeneuve" alors que le livre de renvoi donne "Canton Villeneuve". Pages 201 et 202 du document cité

- Extrait d'un document de la Division de l'enregistrement de Papineau :

Ce cadastre fut confectionné par GEO. E. MORENCY, conformément aux dispositions de l'article 2 de la loi du Cadastre (SRQ.1925, chapitre 261) et déposé le 4 mai 1932. Il fut mis en vigueur le 20 juin 1932, par proclamation en date du 27 mai 1932, fixant en même temps le délai de 2 ans pour le renouvellement des privilèges et hypothèques.

La Gazette Officielle ainsi que le plan et le livre de renvoi donnent comme appellation "canton de Bowman. Page 26 du document cité.



1933

- En mars 1933, le conseil de la Fabrique procède à une révision de son inventaire, tant des biens meubles que des biens immeubles. Au chapitre des biens immeubles on note les biens suivants : *Toute la partie ouest du lot No 3, Rang 6 du canton Villeneuve, la 1/2 partie est du lot 3, Rang 6. Une église, un presbytère, un hangar (étable-écurie), un hangar pour garer chevaux et voitures, un garage pour automobile, une glacière, une maison des pompes, un cimetière, une latrine double publique.*

Huit chambres sont meublées et un inventaire complet de ce qu'elles contiennent est fait, comptant toutes les taies d'oreillers, les draps, etc. Par exemple, dans le bureau public on note la présence d'un *crachoir en grès rouge*, dans la chambre du curé, un ordinaire de chambre avec *un nécessaire pour administrer les malades*, dans la chambre de la ménagère, outre son ordinaire, *une machine à coudre Raymond*. Au salon, on retrouve entre autres choses, *un chenêt en fer, un tisonnier, un crachoir*. Dans le corridor, *un autel, un harmonium, un confessionnal portatif*. Dans la cuisine, tout son ordinaire mais aussi *un séchoir mural, un réservoir d'eau chaude fixé au poêle, 6 fers à repasser, 2 poignées et un trépied*. Toute la couellerie est également inventoriée. On note la présence de quelques pièces d'argenterie (*12 c. à soupe en argent, 6 c. à thé en argent, 6 couteaux en argent, 6 fourchettes en argent, 6 c. à dessert en argent*). Dans le bureau public, *un plan encadré du cimetière...un moule à cierge Mirabilis et une roue de fortune*.

- Fondation, en février 1933, de la Jeunesse ouvrière catholique féminine.
- Nomination du 6^{ième} maître de poste de Poltimore, John William Bonsall, poste occupé du 4 juillet 1933 jusqu'au 23 août 1948.
- Une modification est apportée à la délimitation de la circonscription fédérale du comté de Hull, mais sans effet pour les électeurs des cantons de Bowman et Villeneuve.
- Extrait d'un document de la Division de l'enregistrement de Papineau :

Ce cadastre fut confectionné par J. Henri Houde, conformément aux dispositions de l'article 2 de la Loi du Cadastre (SRQ.1925, chapitre 261) et déposé le 28 juin 1933. Il fut mis en vigueur le 12 août 1933 par proclamation en date du 27 juillet 1933, fixant en même temps le délai de 2 ans pour le renouvellement des privilèges et hypothèques.

La Gazette Officielle ainsi que le plan donnent comme appellation "canton Villeneuve" alors que le livre de renvoi donne "Canton Villeneuve". Pages 201 et 202 du document cité.

Babillard



Réserve faunique
de Papineau-Labelle



Plus grand réseau de plein air au Québec, la Sépaq administre, exploite et met en valeur les lieux grandioses qui lui sont confiés par le gouvernement du Québec. Plus de 3 400 employés, passionnés de nature et ayant le désir d'offrir une expérience client hors du commun, œuvrent au sein de nos 46 établissements aux quatre coins de la province. Notre équipe vit au quotidien les valeurs de l'organisation : plaisir, inclusion, engagement, courage et excellence.

La réserve faunique Papineau-Labelle sait comment satisfaire les passionnés de plein air en toute saison : omniprésence du cerf de Virginie dans ses forêts, grande variété de poissons dans ses lacs et conditions d'enneigement parfaite pour partir à l'aventure.

Nous vous offrons de

Travailler dans un environnement exceptionnel

Contribuer au développement et à la protection de nos territoires et attraits

Faire une différence dans la connexion des gens à la nature

Découvrir des lieux et des activités dans le réseau de la Sépaq grâce à l'accès gratuit et aux rabais offerts aux employés (allant jusqu'à 50 %)

Pouvoir travailler dans d'autres établissements au fil de votre carrière

Voici les possibilités de carrière à la réserve faunique de Papineau-Labelle

Journalier (1 poste) : Saisonnier, période approximative d'avril à septembre

Préposés aux activités (7 postes) : 1 occasionnel et 6 saisonniers, période approximative d'avril à septembre

Préposés à l'accueil – Classe nominale (5 postes) : 2 occasionnels et 3 saisonniers, période approximative de mai à novembre

Agent de bureau (1 poste) : Saisonnier, période approximative d'avril à novembre

Venez vivre l'expérience!

Joignez-vous à notre équipe en posant votre candidature dès maintenant en ligne à sepaq.com/emplois ou à faire parvenir à;

Caroline Lacroix, Adjointe administrative

Réserve faunique de Papineau-Labelle

443, route 309, C.P. 100, Val-des-Bois, QC J0X 3C0

Courriel : lacroix.caroline@sepaq.com

Bienvenue aux retraités!

Les candidatures seront traitées en toute confidentialité

La Sépaq souscrit au programme d'équité en matière d'emploi et encourage les femmes, les minorités visibles, les minorités ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature.

Organismes

Venez échanger vos vêtements

Le dimanche 19 avril 2020

10 h à 15 h

Qu'est-ce qu'un échange de vêtements?

C'est une façon de mettre à jour votre garde-robe et d'obtenir de nouvelles choses GRATUITEMENT. Vous n'avez qu'à apporter des articles que vous ne voulez plus et à les échanger contre des articles que vous voulez. Vous n'avez rien à échanger? Vous pouvez ramasser n'importe quel article et ce gratuitement.

Qu'est-ce que je peux échanger?

Tout vêtement qui n'est plus de votre taille ou de votre goût; souliers, accessoires, vêtements d'enfants et jouets.

Tout bien en bonne condition.

Saviez-vous que?

Un échange de vêtements est un excellent moyen de détourner les matières des sites d'enfouissement et de réduire les répercussions environnementales.

De plus, les vêtements qui n'auront pas trouvé preneurs seront remis à un organisme ou seront recyclés.

Bon moment de faire le ménage de votre garde-robe et de trouver vos ensembles pour la période estivale.

Tirage d'un prix de présence à la fin de l'événement parmi tous ceux qui auront donné un vêtement.

OUI au don, au réemploi et au recyclage.

OUI à une seconde vie pour nos vêtements

Tables disponibles au coût de 5 \$ si vous désirez vendre vos articles.

Au Centre communautaire Val-des-Bois, 121, chemin du Pont-de-Bois

La VOIX des
PARENTS

Pour plus d'info, communiquez avec Kim au 819 918-4053

Organismes

Le Club de l'Âge d'or Les Bons Copains

TEXTE : LOUISE LAFONTAINE

Courez la chance de gagner un panier de miel Daniza



Tirage le samedi 2 mai 2020

**Valeur de
200 \$**

Les billets sont actuellement en vente

1 billet pour 2 \$ - 3 billets pour 5 \$

**Procurez-vous vos billets tous les mardis au Centre communautaire
entre 11 h et 12 h 45 ou entre 16 h 30 et 18 h 15
ou communiquez avec notre présidente Hélène Madore au 819 454-2036.**



Le mardi, c'est à l'âge d'or que ça se passe!

10 mars	**16 mars	17 mars	24 mars	31 mars
Whist à 13 h		Whist à 13 h	Whist à 13 h	Whist à 13 h
Poches à 18 h 30	**Poches à 18 h 30		Poches à 18 h 30	Poches à 18 h 30

**Exceptionnellement les poches du mardi 17 mars sont devancées au lundi 16 mars

Déclarations de revenus

TEXTE : DIANE GUY

La période pour produire vos déclarations de revenus approche à grands pas. Nous sommes inscrits pour une troisième année au Programme Communautaire Bénévole en Matière d'Impôt (PCBMI) des gouvernements. Nous offrirons le service des déclarations de revenus pour les familles à faibles revenus à compter du 1^{er} mars 2020. Vous pouvez obtenir plus de renseignements en communiquant avec Diane Guy au 819 454-2974.



Le cercle des Fermières

TEXTE : MARIE-PAULE CYR

Notre Cercle de Fermières est plus vivant que jamais, nous sommes fières de pouvoir mener à bien chaque action que nous entreprenons. Oui, nous avons le vent dans les voiles grâce :

- au support de nos municipalités pour l'espace de travail dont nous bénéficions et les services que l'on qualifie d'extraordinaires;
- au Programme Nouveaux Horizons du Gouvernement fédéral pour l'aide financière nécessaire à l'achat de nouveaux équipements;
- aux responsables du Festival Country qui, année après année, nous permettent la tenue de notre bingo qui est notre plus grande source de financement;
- au support financier 2019 de 500 \$ accordé par la Caisse Populaire Desjardins au Cœur-des-Vallées, ce qui nous permet l'achat de laine;
- aux propriétaires du Dépanneur Bowman et du Déco Dollar qui nous ont offert un espace extérieur pour la tenue d'un weekend d'expo-vente;
- aux commerçants qui ont accepté de nous commanditer pour le tirage lors du Marché de Noël, ce qui nous a permis une levée de fonds supplémentaire;
- à nos tricoteuses bénévoles;
- à l'intérêt soutenu de nos membres parce qu'elles trouvent du bonheur à œuvrer dans de bonnes conditions.

À tous ceux et celles qui ont compris que nous sommes ici pour y rester et qui nous démontrent leur appui, nous tenons à adresser un MERCI du fond du cœur. Vous faites de nos quarante membres des petites madames heureuses en leur permettant de redonner au suivant, soit à notre communauté.



Cours de pêche à la mouche

TEXTE : PÊCHE AU FÉMININ

Il est possible de s'inscrire à un cours d'initiation de pêche à la mouche d'une durée de 3 heures en collaboration avec la boutique Station Sport Nature et avec Miss mouche R.S au coût de 80\$ plus taxes. Le cours aura lieu dans la fin de semaine du 2 et 3 mai prochain.

Pour réserver votre place, vous devez appeler au magasin au 819 454-2272.

Faites vite, les places se combent rapidement!

*** Exceptionnellement, les hommes peuvent s'inscrire à cette formation!



Organismes

Des spécialistes procéderont à l'arrachage de myriophylle à épi au lac de l'Argile à partir du mois de juin 2020

TEXTE : ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES POUR LA PROTECTION DU LAC DE L'ARGILE

L'association des propriétaires pour la protection du lac de l'Argile (APPLA) est à la recherche de bénévoles pour contribuer à une activité d'arrachage de myriophylle à épi prévue au Lac de l'Argile.

Pourquoi ce projet?

- Pour préserver la population exceptionnelle de truite grise (touladi) dans le lac;
- Pour garantir la pureté de son eau et assurer à nos enfants une jouissance de notre joyau;
- Parce que le myriophylle à épi menace la qualité de l'eau, la croissance du touladi, et accélère le vieillissement de notre lac.

L'activité d'arrachage est prévue durant les fins de semaines suivantes:

- Les 13 et 14 juin 2020;
- Les 20 et 21 juin 2020;
- Les 27 et 28 juin 2020;
- Les 4 et 5 juillet 2020;
- Les 11 et 12 juillet 2020;

Nous recherchons des bénévoles et de l'appui en lien avec les tâches/points suivants:

- Hébergement de plongeurs;
- Plongeurs certifiés qui pourraient plonger lors des fins de semaines;
- Prêt d'équipement de plongée;
- Bénévoles qui pourraient arracher le myriophylle à épi en apnée ou en surface;
- Préparation de nourriture pour plongeurs et bénévoles;
- Kayaks, canots et autres embarcations avec *bénévoles pour transporter les plantes jusqu'à la rive;*
- Pontons avec conducteurs pour transporter et assister les plongeurs;
- Chaloupes avec conducteurs pour assister les plongeurs;
- Camions et remorques pour transporter le myriophylle à épi arraché.

À noter que les bénévoles recevront une formation sur l'arrachage de myriophylle à épi avant les fins de semaines d'arrachage.

L'APPLA aimerait rappeler aux riverains de ne pas arracher le myriophylle à épi à la main sans avoir reçu une formation au préalable, car la plante se fragmente et se propage très facilement et c'est ainsi qu'elle se reproduit.

Puisque tout arrachage manuel du myriophylle à épi nécessite l'autorisation préalable du MELCC et du MFFP, l'APPLA aura en main lors de l'arrachage les deux certificats d'autorisation exigés.

Si vous êtes intéressés à aider et à appuyer l'APPLA dans ce projet, veuillez SVP communiquer avec nous aussitôt possible par courriel au chezappla@gmail.com

Faire un don

Vous pouvez nous transmettre votre don à l'adresse suivante :

APPLA, CP 24, Val des Bois J0X 3C0,

ou communiquer avec nous par courriel : lacdelargile@gmail.com



Organismes

Remerciements des Chevaliers de Colomb, conseil 6045

TEXTE : PIERRE SAUMIER

Les Chevaliers de Colomb conseil 6045 vous remercient au nom des enfants de nos deux municipalités pour vos dons lors du dépouillement de l'arbre de Noël des enfants qui a eu lieu le 8 décembre au sous-sol de l'église Notre-Dame-de-la-Garde. C'est grâce à vous que nous pouvons organiser cette fête pour nos enfants. Merci à tous nos bénévoles et un merci spécial à La voix des Parents pour leur collaboration à cet événement qui a été un grand succès.

Merci Père Noël!

Liste des Donateurs : Evolgen, Assurance Denis Bonhomme, Caisse populaire Desjardins Cœur-des-Vallées, Cercle fermières, Charlot Bistro 2, Chevaliers de Colomb 6045, Club de l'Âge d'Or, Construction Guy-Nor, Déco-dollar, Fabrique Notre-Dame-de-la-Garde, Fondation de la Lièvre, Fondation Leblanc, La voix des Parents, Les entreprises Patrick Hawken, Ministre de la Famille Mathieu Lacombe, Municipalité de Bowman, Municipalité de Val-des-Bois, Nadon et Fils inc., Pharmacie Jean Coutu, Pharmacie Uniprix gestion Côté, Carbonneau et Savoie, Pompiers de Val-des-Bois / Bowman, Remorquage Bowman Towing, Sablière Lauzon et fils, Services comptable St-Jean inc., Station Sport Nature Val-des-Bois, Vitre auto Lebeau (Madore) Buckingham et Vr Bernard.



Bingo de Pâques

Le dimanche 5 avril à 19 h

Au sous-sol de l'église Notre-Dame-de-la-Garde

Parties rég.

20 \$

Gros lot

200 \$

Liste des organismes



Club de chasse et pêche

Roxane Blanchard

chassepeddbb@hotmail.com

La Fabrique

Céline Vadnais, présidente

819 454-2310

Loisirs Val-des-Bois et Bowman



Annik Lachaine,
présidente

819 208-6595



Association des pompiers volontaires

Pierre Thibault, président



Coopérative des quilleurs de la Lièvre

Benoit Sarrazin, président

Nathalie Lévesque, inscription

819 454-2564

Mouvement Arts et Culture

Anne Trépanier, présidente
819 454-6766



Cercle de Fermières

Denise Dubois, présidente

819 454-2008



Groupe viActive

Claudette Lapointe,

Diane St-Denis, responsables

819 454-2478



Festival Country Bowman

Val-des-Bois

819 661-0563

Chevaliers de Colomb,

Conseil 6045



Richard Bastien, grand chevalier

819 454-2640

Office municipal d'habitation

819 568-0033 poste 552



La voix des Parents

Kim Beaulieu

819 918-4053



Association de propriétaire pour la protection du lac de l'Argile

Andre Beauchamp

chezAPPLA@gmail.com

La Mie du Partage

Diane Guy, présidente

819 454-2974

Mars 2020



DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
1	2	3 	4	5	6	7 Changement d'heure, changement de pile (p.12)
8 Journée de la Femme (p.22) 	9	10	11	12	13 Déjeuner des élus (p.24) Centraide Outaouais	14 Cabane du chef (p.20)
15	16 	17	18	19 LE PRINTEMPS	20	21
22 Date limite concours dessin (p.25) 	23 Inscription camp de jour (p.19)	24	25	26	27	28
29	30	31	1	2	3 Parlons chasse (p.29) 	4 Tournoi de poker (p.27)

Collecte ordures	Séance du conseil	Âge d'Or	Fermières	Bibliothèque
Collecte recyclage	Taxes municipales	Chevaliers de Colomb	ViActive	L'heure du conte
		VAL-DES-BOIS /Ma municipalité...	Danse en ligne	Yoga